

Bachelier en enseignement section 3 français, français langue étrangère et français langue d'apprentissage

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL	Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : edu-loerval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

RE3601 Méthodologie de la recherche			
Ancien Code	PERE3B61METRE	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	B/C/Z/B/Z/C/B/C/Z/B/Z/C/ EEB3610		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Olivier MAES (maeso@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Florence VAN MEENEN (vanmeenenf@helha.be) Astrid ROEGIERS (roegiersa@helha.be) HELHa Loverval Sarah DEKEYSER (dekeysers@helha.be) Frédérique ABRASSART (abrassartf@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Néant

Acquis d'apprentissage visés

Néant

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PERE3B61METREA Méthodologie de la recherche 60 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PERE3B61METREA Méthodologie de la recherche

40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 3 français, français langue étrangère et français langue d'apprentissage

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT

Tél : +32 (0) 69 67 21 00

Fax : +32 (0) 69 67 21 05

Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Méthodologie de la recherche			
Ancien Code	22_PERE3B61METREA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	ZEEB3611		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Florence VAN MEENEN (vanmeenenf@helha.be) Astrid ROEGIERS (roegiersa@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours abordera la démarche scientifique :

Initiation aux différentes types et méthodes de recherche en enseignement, en didactique et en éducation

Initiation aux différentes parties d'un article scientifiques

Initiation aux diverses méthodologies de recueil d'informations

Initiation aux traitements des données : lecture et interprétation

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Les Acquis d'Apprentissage spécifiques au terme de l'unité d'enseignement

À la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant·e est capable de :

Lire et comprendre différents types de recherche (empirique qualitative/quantitative, action-collaborative, portfolio, projet, etc.) sur base d'articles scientifiques

Lire et comprendre diverses méthodologies de recueil d'informations

Lire et interpréter des données qualitatives et quantitatives

Lire de manière critique des résultats de recherche en enseignement, en didactique et en éducation

Lire de manière critique son action pédagogique

Contribution de l'unité d'enseignement au référentiel de compétences du programme

Eu égard au référentiel de compétences du programme du master en enseignement des sections 1, 2 et 3, cette unité d'enseignement contribue au développement et à l'acquisition des AA suivants :

4° Compétences du praticien réflexif.

Ces compétences se traduisent par la capacité suivante :

a) lire de manière critique les résultats de recherches scientifiques en éducation et en didactique et s'en inspirer pour son action d'enseignement ainsi que s'appuyer sur diverses disciplines des sciences humaines pour analyser et agir en situation professionnelle.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les cours traiteront les thèmes précités, avec la possibilité d'adaptation en fonction des échanges, des exercices ainsi que des retours des étudiantes et étudiants, dans une logique de co-construction des apprentissages.

Démarches d'apprentissage

Les cours et travaux pratiques alterneront entre différentes méthodes, telles que l'exposé interactif, le travail en sous-groupes, l'utilisation d'outils numériques, les exercices ou encore le partage de ressources.

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les slides de cours
Portefeuille de lectures

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit individuel (100%) 1re et 2e sessions.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).